

Lundi 16 décembre 2024

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Pascal, tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville, le lundi 16 décembre 2024 à 20 h 00.

Sont présents Mesdames et Messieurs les Conseillers suivants :
Francis Ouellet, Isabelle Chouinard, Josée Chouinard, François Gagné-Bérubé, Céline Langlais et Rémi Pelletier, sous la présidence de Madame Solange Morneau, mairesse formant quorum.

Sont aussi présentes Mesdames Louise St-Pierre, greffière, France Boucher, trésorière et Emilie Poulin, directrice générale par intérim.

OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Constatant que tous les membres du conseil sont présents et forment quorum, Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

2024-12-520

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

CONSIDÉRANT la lecture de l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du budget 2025.
4. Adoption du programme triennal d'immobilisations de 2025, 2026 et 2027.
5. Publication du budget 2025.
6. Période de questions.
7. Clôture et levée de la séance.

CONSIDÉRANT l'article 325 de la Loi sur les cités et villes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement de l'adopter.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-12-521

ADOPTION DU BUDGET 2025.

CONSIDÉRANT l'article 474 de la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT le document intitulé *Prévisions budgétaires 2025*;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de la Ville de Saint-Pascal prévoit des dépenses équivalentes aux revenus dans ledit document;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement d'adopter les prévisions budgétaires 2025 totalisant des revenus et des dépenses équilibrés de 9 310 651 \$, le tout tel qu'apparaissant au document *Prévisions budgétaires 2025* déposé aux archives de la Ville et qui vaut comme si au long reproduit.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-12-522

ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS DE 2025, 2026 ET 2027.

CONSIDÉRANT l'article 473 de la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT le document intitulé *Programme des dépenses en immobilisations 2025-2026-2027*;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Gagné-Bérubé

et résolu unanimement d'adopter le programme des dépenses en immobilisations 2025-2026-2027 totalisant des dépenses de 10 405 365 \$ en 2025, 4 596 514 \$ en 2026 et 2 595 000 \$ en 2027 pour un total de 17 596 879 \$, le tout tel qu'apparaissant au document *Programme des dépenses en immobilisations 2025-2026-2027* déposé aux archives de la Ville et qui vaut comme si au long reproduit.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-12-523

PUBLICATION DU BUDGET 2025.

CONSIDÉRANT l'article 474.3 de la Loi sur les cités et villes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement qu'un document explicatif du budget 2025 et du programme triennal d'immobilisations 2025, 2026 et 2027 soit publié à l'intérieur du premier numéro du journal municipal l'Essentiel de l'information de l'année 2025.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-12-524

PÉRIODE DE QUESTIONS.

Aucune question.

2024-12-525

CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE.

CONSIDÉRANT que tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement la clôture et la levée de la séance à 20 h 30.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

Signature du procès-verbal

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière